

COMPTE-RENDU de la REUNION
des COMITES de QUARTIERS

**Secteurs 2 et 3 : "PILON – BOURGADE – Les LICES
SAINT-ANTOINE – Les CARLES – ZONE ARTISANALE"**

**MARDI 15 OCTOBRE 2019 à 18 heures,
salle Louis Blanc**

Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des « comités de quartiers »,

Mme GIRODENGO, conseillère municipale, présidente du quartier n°2,

M. HAUTEFEUILLE, conseiller municipal délégué, président du quartier 3,

Mme SIRI, adjointe, présidente suppléante du quartier n°3,

Mme ANSELMI, adjointe,

MM. GUIBOURG et PERRAULT, Mmes GIBERT et SERRA, conseillers municipaux,

Mme SURGET, directrice générale adjointe des services,

M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,

Major ROBINET, représentant la Brigade de Gendarmerie de St-Tropez,

M. COLIN-LALU, directeur de la police municipale,

M. BONHOMME, directeur local de la société PIZZORNO,

M. ILBERT, agent des services techniques.

Mesdames et Messieurs les administrés.

* * *

Excusés :

Mme CHAIX, présidente suppléante du quartier n°2,

Les ambassadeurs de tri.

* * *

M. GIRAUD ouvre la 23^{ème} session des Comités de Quartiers.

Il tient à préciser que si certains problèmes de fond demeurent, il faut tout de même reconnaître qu'à l'issue des réunions de quartiers, de nombreux petits soucis de proximité ont été résolus.

RECENSEMENT

Le prochain recensement se déroulera du 16 janvier au 15 février.

C'EST UTILE :

- il détermine la population officielle de chaque commune,
- les résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget des communes,
- le bilan permet d'ajuster l'action municipale aux besoins de la population (équipements collectifs, rénovation des quartiers, moyens de transports, ...).

C'EST SIMPLE :

Les agents recenseurs, recrutés par la Mairie, vous remettront vos codes de connexion ou des questionnaires papier qu'ils viendront ensuite récupérer.

C'EST SUR :

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), de manière strictement confidentielle (les noms et adresses ne sont pas enregistrés, ni conservés).

Pour tous renseignements, les administrés sont invités à contacter la Mairie ou à consulter le site : www.le-recensement-et-moi.fr

M. GIRAUD précise que si la période déterminée pour cette opération n'est pas forcément la plus propice pour notre village, les personnes devant s'absenter auront la possibilité de signaler leur départ et récupérer ainsi leurs codes.

COLLECTE et NETTOIEMENT de la VILLE

Dans le cadre du **contrat liant la Commune à l'entreprise prestataire PIZZORNO**, les relations sont les suivantes :

- tous les 15 jours, réunions « Saint-Tropez Propre » en présence de Mme SERRA, du ou des directeurs de la société, des chefs d'équipes et des agents du service Environnement municipal,
- chaque jour, contact direct avec ces personnes, sur le terrain, par téléphone, mail ou via le logiciel de liaison pour indiquer les anomalies,
- contact quotidien de M. Michel CHIKER, remplaçant de Mme Laura BERARDI, avec les directeurs et chefs d'équipes.

Les **missions de l'agent assermenté** du service de l'Environnement sont les suivantes :

- état de nettoyage des rues,
- surveillances des plannings de nettoyage de la voirie, des avaloirs, en conformité avec le cahier des charges du marché,
- relevé des anomalies de nettoyage (décalages d'horaires, pannes de véhicules, ...),
- correction de ces dysfonctionnements et suivi des corrections,
- force de proposition pour améliorer la propreté,
- surveillance des administrés avec rappels à l'ordre et verbalisations (135 €) : du 23 juillet (prise de fonction) au 5 octobre : 13 verbalisations.

Dans le cadre du contrat liant l'entreprise PIZZORNO à la Communauté de Communes, le service municipal de l'Environnement est en lien étroit avec le « Pôle Déchets » de la COM COM (en charge de la collecte et du traitement de tous les déchets, de la gestion des bacs et des déchèteries).

A ce titre, des relations quotidiennes sont en place avec :

- le responsable de la collecte,
- le responsable de secteur,
- les ambassadeurs de tri.

De plus, des réunions sont organisées avant, pendant et après la saison, ainsi qu'en période hivernale.

Le **service municipal de l'Environnement est l'interface de la COM COM** pour :

- suivre les nouvelles dispositions du marché de collecte,
- renseigner les administrés,
- mettre en place les collectes de cartons professionnels supplémentaires durant l'été,
- installer des bacs de collectes supplémentaires place Forbin, rue du Cépoun Sanmartin, traverse de la rue Allard,
- mettre à disposition des bacs de collecte et de tri pour les différentes manifestations tout au long de l'année,

- étudier l'installation de containers enterrés sur différents sites : place Forbin, rue du 8 mai 1945, quai de l'Epi,
- suivre et contrôler les prestations de collecte et remonter les informations,
- remonter les problèmes rencontrés lors des prestations de collecte.

Dès cet automne :

- réunions de débriefing,
- réflexion sur l'implantation de bacs de collecte : Vieille Ville, ZA Saint-Claude, les écarts, ...
- avancement du dossier concernant l'implantation de containers enterrés.

Le projet de containers enterrés avance. Plusieurs sites d'implantation sont actuellement à l'étude.

MOUSTIQUES

Après avoir pris contact avec la Ville d'HYERES, particulièrement concernée par la prolifération de ces insectes en raison de son environnement marécageux, la Commune a décidé d'acquérir, pour l'instant, 5 bornes SMART BAM de la marque QISTA.

Ces équipements, attrapes moustiques, seront implantés :

- à l'école maternelle,
- à l'école des Lauriers,
- au Pôle Enfance.

Ces bornes attirent les femelles moustiques, évitant ainsi la ponte de 200 œufs toutes les 48 heures. Elles permettent de diminuer de manière drastique les populations de moustiques.

Le coût unitaire est de 850 € TTC.

Les principales caractéristiques de ces bornes sont :

- une programmation marche / arrêt,
- un système d'attraction breveté avec point de capture adaptable (les moustiques Tigre volent et piquent plus bas que les traditionnels),
- un système de comptage du nombre de moustiques capturés,

- un arrêt automatique de la borne selon les conditions météorologiques (vent et pluie),
- la capture des moustiques Tigre, traditionnels et des Arabis,
- une fixation au sol sur une dalle de béton ou ciment.

Il est rappelé que la Ville assure le traitement, depuis de nombreuses années, des parties qui lui appartiennent. Les particuliers doivent prendre toutes dispositions permettant d'éviter les points d'eau et traiter leurs propriétés.

M. GIRAUD rappelle que des nichoirs pour chauves-souris sont en vente auprès du service municipal de l'Environnement au prix de 40 € l'unité.

Quant à l'étang des Salins et ses abords, il n'est plus possible d'y intervenir pour traiter car il fait l'objet depuis quelques années d'un arrêté Biotope.

YACHT CLUB de SAINT-TROPEZ

Un bilan de l'été est présenté.

Activités :

- stages,
- locations,
- cours particuliers en optimist, catamaran, planche à voile, kite surf, stand up paddle et kayak.

Quelques chiffres :

- 350 membres,
- 600 stagiaires à la semaine,
- + de 1500 heures de locations et cours particuliers.

Des prestations complémentaires :

- mobilier et matériel de cuisine,
- barbecues le mercredi.

A noter :

- une hausse des propriétaires de bateaux avec une trentaine de membres possédant leurs propres embarcations,

- une présence quotidienne des enfants du CLJ ou du centre aéré, encadrés par un agent spécialement dédié à leur accueil,
- une ambiance conviviale d'un club sportif, grâce à l'investissement et au professionnalisme de l'équipe.

CHAPELLE SAINTE-ANNE

Cet édifice nécessite des travaux. Ces derniers sont soumis à des autorisations délivrées par les services de l'Etat. Des informations sont donc communiquées à ce sujet.

Le site est classé depuis le 3 juin 1932 et la chapelle l'a été au titre des Monuments Historiques le 21 décembre 1981.

De 2008 à aujourd'hui : 174.866,79 € de travaux ont été réalisés.

26 mai 2016 : état sanitaire réalisé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Septembre 2018 : compte-rendu du diagnostic et des préconisations, obligation de lancer un appel d'offres pour choix d'un architecte agréé du patrimoine.

Septembre et octobre 2018 : relevé de l'état existant.

Novembre et décembre 2018 : bilan technique.

Fin décembre 2018 : sondages réalisés à la demande de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Janvier et février 2019 : consultation des appels d'offres pour prestations très spécifiques.

Avril 2019 : sondages et analyses en laboratoire.

Fin mai 2019 : transmission du rapport concernant les sondages à la DRAC pour observations.

Septembre 2019 : retour sur étude commune entre le maître d'œuvre et la DRAC sur la mise en valeur des ex-voto dans la chapelle.

Automne 2019 : dépôt du permis de construire.

Travaux programmés durant 10 semaines environ.

Fin février 2020 : fin des travaux, en fonction des délais d'instruction.

EX-VOTO

La collection est classée depuis le 2 mai 2012 au titre des monuments historiques.

Elle comprend :

55 tableaux
2 photographies
5 dioramas
17 maquettes
11 plaques de marbre
10 objets divers

22 août 2013 : notification d'un marché pour restauration de l'ensemble des tableaux.

Depuis mars 2014 : suite à la visite de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), décision de conserver les ex-voto restaurés dans les réserves sécurisées de la Citadelle.

Ces ex-voto seront bien évidemment réinstallés dans la chapelle Sainte-Anne une fois les travaux programmés dans cet édifice terminés.

EGLISE PAROISSIALE

Devant les interrogations de nombreux tropéziens, des informations sont apportées concernant les travaux programmés sur l'édifice.

2017 : prévision de rénovation des 4 façades du clocher (1100 m²).

Décembre 2018 : lancement de l'appel d'offres pour choix de l'architecte agréé du patrimoine.

8 mars 2019 : candidat retenu et notification du marché à maîtrise d'œuvre.

Avril 2019 : demande de la DRAC de réaliser un relevé des mesures de l'église.

Mai 2019 : relevé réalisé + nouvelle demande de la DRAC et de l'architecte de réaliser une analyse technique de toute la structure soutenant le clocher.

Août 2019 : diagnostic réalisé par un bureau d'études spécialisé.

A l'automne : dépôt du permis de construire obligatoire.

En fonction des délais d'instruction, fin des travaux prévue mi-février 2020.

A noter que dans le courant du mois d'octobre, tout l'éclairage intérieur sera rénové pour un coût de 35.000 € TTC. A cette occasion, des réservations seront faites afin de prévoir l'installation de ventilateurs. Ces équipements seront retirés en dehors de la période chaude pour éviter une pollution visuelle.

Monsieur le Maire tient à préciser que le budget est prêt depuis longtemps. Les élus et les services ne s'attendaient pas être soumis à autant de contraintes administratives.

BATEAUX ECHOUES

Des bateaux sont actuellement échoués dans le secteur du Pilon. Afin de répondre aux interrogations des administrés, les précisions suivantes sont apportées.

IPSUM :

Echouage dans la nuit du 4 au 5 mai 2019

5 mai : pompage d'environ 5000 litres de gasoil en raison des risques de pollution marine.

9 mai : courrier à l'assureur italien du propriétaire du bateau : sans réponse.

9 mai : mise en demeure de la DDTM (Direction Départementale des Territoires de la Mer) au propriétaire pour enlèvement sous 5 jours : sans réponse.

4 juin : courrier de M. le Maire au Préfet sollicitant l'aide des services de l'Etat pour procéder à l'enlèvement.

Envoi du devis de confinement sécuritaire et visuel au propriétaire : refus du devis.

Courrier de M. le Préfet Maritime à l'assureur pour accélération des opérations de retrait du navire.

CENTAURA :

Echouage dans la nuit du 9 au 10 septembre 2019, à l'entrée du port du Pilon.

Dès le **lendemain**, intervention de la S.N.S.M. (Société Nationale de Sauvetage en Mer) pour pompage de la voie d'eau.

Remorquage de l'épave à proximité de l'IPSUM par les services de l'Etat.

19 septembre : mise en demeure du propriétaire par la DDTM pour sécurisation et enlèvement de l'épave.

Impossibilité du propriétaire d'assurer financièrement ces missions.

CONCLUSIONS :

- du côté de la Mairie : tout a été fait dans les règles,
- les bateaux se trouvant sur le Domaine Public Maritime, la finalité du dossier relève uniquement des services de l'Etat,
- le Maire n'a aucun pouvoir de police en la matière.

Monsieur le Maire tient à apporter deux informations. Concernant l'IPSUM, l'Etat envisage un démontage sur place. Quant au CENTAURA, le renflouement devrait être pris en charge par l'Etat.

Pour ce qui est du propriétaire du CENTAURA, dorénavant sans domicile, il est actuellement logé par la Ville dans un bungalow à proximité du stade des Salins, jusqu'au mois d'avril prochain.

ANCIENS ABATTOIRS

Le 6 juillet 2017, par délibération, le Conseil Municipal entérinait la cession des locaux, pour une période de 30 ans, moyennant un loyer.

La rénovation et l'aménagement du bâtiment ont été effectués à la charge de l'architecte CHAUVET.

La salle d'exposition, située en rez-de-chaussée, pourra être louée par la Ville 48 semaines par an. Les 4 semaines restantes étant réservées au Cabinet CHAUVET.

Après 18 mois de travaux, l'inauguration du site a eu lieu le 1^{er} août 2019.

Il est rappelé aux administrés qu'il leur est tout à fait possible de visiter les expositions aux horaires d'ouverture.

CIRCULATION ROUTIERE RUES GAMBETTA et LAUGIER

Malgré la mise en place de la signalisation routière parfaitement adaptée, de nombreux véhicules, de gabarits inappropriés, empruntent la rue Gambetta et rencontrent des difficultés au niveau de la rue Victor Laugier.

Après réflexion et afin de renforcer au maximum le signalement, il est décidé de rajouter, à l'entrée de la rue Gambetta, un panneau lumineux rappelant la limitation de gabarits, ainsi qu'un panneau indiquant le rétrécissement de la voie de circulation.

PASSAGE RELIANT le QUAÏ PERI à la RUE ALLARD

Lors d'un précédent « comité de quartier », un riverain avait fort justement proposé la création d'un plateau, entre une venelle reliant le quai Péri et la rue des Charrons. Ce dispositif permettrait ainsi aux personnes à mobilité réduite ou autres de relier les quais à la place des Lices sans difficulté.

Ce dispositif a été réalisé il y a maintenant quelques mois.

Toutefois, il a été constaté que la venelle ne permettait pas une circulation aisée, étant encombrée de containers, d'une armoire électrique fixée au mur, d'une corbeille à papier et autres équipements.

Il a donc été décidé :

- de déplacer la corbeille à papier,
- de remplacer les containers par des modèles plus petits,
- d'aligner l'ensemble des dispositifs facilitant ainsi la circulation piétonne.

CARREFOUR de la CHAPELLE du COUVENT

A la demande de riverains, le passage piéton permettant de relier le parvis de la chapelle au trottoir d'en face (terrain de la Compagnie des Eaux), a été déplacé de quelques mètres permettant ainsi de renforcer considérablement la sécurité des usagers.

Afin d'améliorer le déplacement des personnes à mobilité réduite, notamment celles de la Maison de Retraite, il a également été décidé de créer des « bateaux ».

TRAVAUX ENTREE et SORTIE de VILLE

Le secteur du square de Lattre de Tassigny, comprenant la Traverse du Marbrier et le carrefour des avenues des 11 novembre et 8 mai est achevé.

Depuis le 14 octobre, les travaux ont repris et concernent la partie comprise entre l'îlot paysager au droit de la Police Municipale et l'entrée principale du parking du Port, y compris le parking situé à l'arrière du Musée de la Gendarmerie et du Cinéma Tropézien.

Les opérations consisteront à remplacer :

- les réseaux souterrains,
- les trottoirs,
- la voirie,
- la signalisation,
- les espaces verts,
- l'éclairage public.

Les travaux dureront quatre mois pour un coût de 800.000 € TTC.

STADE AUBOUR

Les travaux de désamiantage, de démolition et de création de murs de soutènement ont été réalisés.

Le coût du projet s'élève, à ce jour, à 3,9 millions d'euros TTC.

Il est rappelé que le projet ne prévoit pas de parking souterrain.

Monsieur le Maire précise que lorsque l'on crée un parking, des études sont nécessaires. A SAINT-TROPEZ, compte-tenu de l'hyper saisonnalité, nous n'avons pas une configuration comparable à d'autres villes.

Ici, nous nous retrouvons, en regardant les statistiques, avec des problèmes en périodes de grande affluence dûe aux gros événements, ainsi que les jours de marché. Les dysfonctionnements durent seulement quelques heures.

Il faut également tenir compte du fait que la réalisation de parkings souterrains génère un coût d'investissement très important qui n'est pas forcément amorti.

C'est la raison pour laquelle cette éventualité n'a pas été retenue, notamment au niveau du parking du Port. Les calculs faits à l'époque du projet démontraient un investissement de près de 100 millions d'euros sur environ 30 ans, période nécessaire pour l'amortissement.

M. GIRAUD informe les administrés qu'il est toutefois prévu, au Plan Local d'Urbanisme, un « emplacement réservé », sur un terrain privé, dans les environs très proche du stade.

ECOLE PRIMAIRE des LAURIERS

Le regroupement des deux sites est effectif depuis la rentrée de septembre.

Les travaux réalisés représentent un budget de 1.000.000 d'euros TTC.

Actuellement, l'école compte 8 classes ouvertes. A l'issue des travaux (rentrée 2020), 2 salles de classe supplémentaires pourront être utilisées si nécessaire, soit 10 classes et environ 250 élèves au total.

Pour rappel :

Rentrée 2018 : 191 élèves inscrits sur deux sites

Rentrée 2019 : 196 écoliers regroupés sur le site des Lauriers

Monsieur le Maire tient une nouvelle fois à préciser qu'à ce jour, il n'y aucune réflexion de mener sur la destination future des bâtiments de l'école Louis Blanc.

RUES des CHARRONS et GRENOILLERE

Des travaux ont été réalisés dans ces ruelles :

- renouvellement des réseaux (eaux usées, pluvial),
- effacement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public,
- dallage,

pour un coût de 1.000.000 € TTC.

SALLE JEAN DESPAS et MAISON COCCOZ

La réfection des façades a été effectuée pour un montant de 141.000 € TTC.

TENNIS CLUB

Trois courts de tennis ont été réhabilités pour un montant de 200.000 € TTC.

M. GIRAUD rappelle qu'au total, l'ensemble des 8 terrains a été rénové.

ROUTE des PLAGES

Des travaux de réhabilitation du cadre pluvial (au droit du chantier de la cave coopérative) ont été réalisés pour un montant total de 84.000 € TTC.

ROUTE des CARLES

Actuellement, des travaux de rénovation du réseau d'eau potable, réalisés par la Communauté de Communes, sont en cours. Ils devraient être terminés à la fin de la semaine.

MONTEE des MEUNIERS

Le renouvellement du réseau d'assainissement, y compris les branchements eaux usées, a été effectué pour un montant de 106.000 € TTC.

PORT du PILON

Les aires de carénage situées au Port du Pilon et aux abords de la Société Nautique feront prochainement l'objet de travaux qui consisteront :

- en la réhabilitation complète des aires,
- au remplacement de toutes les installations techniques.

Le chantier débutera par l'aire à proximité de la Société Nautique, début novembre.

Coût des travaux : 600.000 € TTC

HOTEL de VILLE, BATIMENT ex CAISSE d'EPARGNE et CINEMA « La RENAISSANCE »

La réfection des couvertures de ces bâtiments est programmée dans les prochains mois. L'estimation des travaux s'élève à 500.000 € TTC.

SAINT-TROPEZ CLASSIC

Cette course de grande renommée aura lieu le dimanche 20 octobre.

A cette occasion, les administrés sont informés que la circulation sera perturbée en matinée.

LA PAROLE aux ADMINISTRÉS

CHEMIN des CONQUETTES

Containers gênant :

Sur le trottoir de droite de cette voie, en direction de la résidence « Le Clos Sainte-Anne », se trouve un container positionné sur le trottoir, obligeant les piétons à emprunter la voie de circulation des véhicules. Récemment, une maman a vu sa poussette avec son enfant se renverser pour éviter cet obstacle.

Il est impératif de déplacer cet équipement.

M. GIRAUD assure que ce signalement sera transmis à la Communauté de Communes dans les plus brefs délais.

Restaurant « Le Salama » :

Cet établissement dispose de containers privés. Toutefois, les employés déposent quotidiennement et depuis l'ouverture de ce restaurant, une grande partie des déchets dans le container installé au croisement de l'avenue Paul Roussel et du chemin des Conquettes, remplissant ainsi pratiquement à lui seul ce réceptacle.

Une rencontre avec les gérants sera programmée très rapidement afin de rappeler les consignes de dépôts d'ordures et leur proposer d'obtenir des bacs supplémentaires auprès de la Communauté de Communes. Le personnel sera également sensibilisé aux dispositions à respecter.

Société PIZZORNO :

Un riverain déplore que le dimanche, les déchets et véhicules stockés sur le site de SAINT-TROPEZ, boulevard des Antiboul, génèrent d'importantes nuisances olfactives.

M. BONHOMME explique que les camions sont vidés en fin de collecte. Il n'y a donc aucun stockage sur le site. Pour ce qui est odeurs, elles proviennent certainement des véhicules garés et non lavés le soir pour éviter des nuisances.

ZONE ARTISANALE

Depuis deux ans, un administré demande que les containers installés au droit de sa propriété soient déplacés. Il rappelle à cette occasion que chaque particulier du secteur doit déposer ses poubelles aux horaires de collecte et les retirer de la voie publique une fois cette tâche effectuée. Cette consigne est très rarement respectée.

M. GIRAUD propose qu'une rencontre soit organisée avec l'intéressé dans les meilleurs délais, en présence des représentants de la Communauté de Communes.

AVENUE PIERRE de COUBERTIN

Collecte des déchets :

La périodicité du ramassage des déchets tous les deux jours n'est pas respectée.

Monsieur le Maire rappelle que la collecte dépend de la Communauté de Communes. A cette occasion, il regrette que le marché en vigueur prévoit une diminution des fréquences d'enlèvement. Compte-tenu de l'affluence connue par la Ville, le rythme n'est pas adapté selon les périodes. Il a personnellement signalé ce constat.

M. GIRAUD intervient pour signaler que depuis que la charge de la collecte des déchets est gérée par la COM COM, les moyens financiers dédiés à cette tâche ont diminué.

Il faut tout de même constater qu'à la demande ponctuelle de la Ville, la société PIZZORNO est toujours très réactive et à l'écoute.

Stationnement des deux roues :

A la demande des riverains, un parking réservé aux deux roues a été créé. Toutefois, les propriétaires de ces véhicules hésitent à y stationner car ils ne peuvent y attacher leurs véhicules.

Il est donc demandé la pose d'une barre permettant d'y attacher les antivols.

Cette requête sera étudiée.

Marquage au sol :

Le traçage au sol d'une flèche dirigeant les véhicules doit être revue car mal orientée.

LOCAL de la CROIX ROUGE

Des informations sont demandées à ce sujet.

Mme ANSELMI, présidente locale de cette association, précise que le local tropézien est à présent fermé. L'association a besoin d'un lieu d'accueil d'environ 100 m², difficile à trouver actuellement à SAINT-TROPEZ.

Toutefois, les personnes dans le besoin peuvent contacter Mme ANSELM I qui leur apportera son aide, du mieux possible.

Pour ce qui concerne les dépôts de vêtements, il convient de se rapprocher du Secours Catholique.

CIRCULATION des DEUX ROUES

La circulation de ces véhicules sur les trottoirs, vélos et motos confondus, est de plus en plus constatée et déplorée. Malgré la mise en place de panneaux, l'incivisme est croissant.

M. COLIN-LALU informe les participants que les agents de la Police Municipale font beaucoup de prévention auprès des contrevenants et verbalisent quelques fois. Le problème est récurrent, y compris avec les trottinettes.

Monsieur le Maire se dit de plus en plus inquiet du problème de conflit d'usage avec le partage des trottoirs entre les piétons, les deux roues et autres. De plus, de nouveaux moyens de locomotion apparaissent tels que les giropodes ...

Dans l'avenir, il faudra certainement envisager des aménagements et peut être réserver certaines zones à la circulation piétonne uniquement.

PLAGE de la BOUILLABAISSE

Trois chenaux réservés aux bateaux existent dans le secteur. Certains ne semblent pas utilisés. Il est demandé leur suppression.

M. GIRAUD rappelle qu'il est obligatoire de créer un chenal pour chaque concession de plage, notamment pour faciliter l'accès des secours.

Ce sujet relève uniquement de la compétence de la Direction Départementale des Territoires de la Mer.

CHEMIN des DOUANIERS

Le cheminement piétonnier qui existait à partir du Pilon pour rejoindre la plage de la Bouillabaisse est toujours impraticable. De plus, une construction dans le secteur est en cours.

Monsieur le Maire informe les administrés qu'à l'occasion de ces travaux, les limites de la propriété seront reculées de 3 mètres par rapport au mur actuel.

M. GUIBOURG précise que l'ancien mur de la propriété sera remplacé par des ganivelles.

Un administré regrette que la bande de plage du Pilon ait diminué d'environ 30 mètres en raison de la présence d'un ponton récemment construit.

Monsieur le Maire tient à préciser que cet équipement est en place depuis de très nombreuses années.

M. GIRAUD rappelle une nouvelle fois que ce type de problème relève de la seule compétence de la Direction Départementale des Territoires de la Mer. Les administrés peuvent tout à fait contacter cette administration.

POINT d'APPORT VOLONTAIRE du PILON

La ramade en fer, qui entoure les bacs, est en très mauvais état et nécessite une intervention.

Les services municipaux prendront les mesures qui s'imposent.

RALENTISSEUR SECTEUR du PILON

Cet équipement routier, installé à proximité de l'ancien bateau de sauvetage en mer, nécessite une remise en état.

Une visite sur place sera programmée.

FEU TRICOLORE SECTEUR du CENTRE de SECOURS

Une nouvelle fois, certains administrés regrettent l'installation du feu tricolore positionné sur la voie de circulation menant vers le Monoprix. Le réglage de ce dernier est particulièrement long et il est mal orienté.

Monsieur le Maire insiste sur l'utilité de cet équipement. Quant à son orientation, elle est peut être à revoir.

DALLAGE de l'AVENUE du GENERAL LECLERC

Ce dallage est très dégradé et générateur de nombreuses chutes.

M. LESCA rappelle que des interventions ponctuelles y sont réalisées mais qu'à ce jour, il n'est pas prévu la réhabilitation totale de ce trottoir qui nécessiterait de lourds travaux onéreux.

Ce chantier pourra toutefois faire l'objet d'une inscription dans le cadre du prochain Plan Pluriannuel d'Investissement.

CINEMA MUNICIPAL

Des informations sont demandées concernant la fermeture du cinéma municipal durant l'été.

Monsieur le Maire précise que compte-tenu des statistiques de fréquentation, il a été décidé de fermer cet équipement durant la saison estivale.

CHEMIN des CONQUETTES

Stationnement interdit :

Quotidiennement, sur le côté gauche de cette voie de circulation, en bordure du trottoir, des véhicules stationnent en toute impunité et ce malgré la signalisation routière en place. Ces derniers gênent considérablement la visibilité et la sortie des riverains.

M. COLIN-LALU assure que des consignes sont données pour verbaliser. Quant à la fourrière municipale, elle n'est pas opérationnelle 24 h / 24.

Candélabres :

Des lampadaires sont installés le long de cette voie. Ils sont tous d'un même type sauf un qui vient d'être remplacé, très récemment, au droit du restaurant « Le Salama ». Des renseignements sont demandés à ce sujet.

M. HAUTEFEUILLE informe les participants qu'il s'agit d'un équipement provisoire solaire. Le remplacement de l'ensemble des points lumineux de la voie, ainsi que ceux du boulevard des Antiboul, est en projet.

M. LESCA précise qu'actuellement, lorsqu'un candélabre est défectueux, il est remplacé par un équipement solaire provisoire.

Il informe également l'assemblée que depuis le début de l'année, la compétence « éclairage public » a été transmise à SIMIELEC, à la demande de la Communauté de Communes. Dorénavant, la Ville déclare toutes les pannes à ce prestataire.

NOUVELLE CAVE COOPERATIVE

Un riverain de ce nouvel établissement de la route des Carles déplore le manque de végétation entourant le bâtiment et donc le vis-à-vis imposé au voisinage. De plus, des précisions sont demandées concernant les logements créés sur le site.

M. HAUTEFEUILLE reconnaît que les gabions actuellement en place sont assez inesthétiques. Une haie végétale est prévue. Cette dernière ne cachera toutefois pas l'ensemble du bâtiment.

Quant aux logements, **M. GUIBOURG** précise qu'il s'agit d'appartements de fonction.

RESIDENCE « LA TIVOLLE »

Des explications sont demandées concernant le projet immobilier prévu sur le site de cette résidence.

M. GIRAUD intervention à ce sujet.

La résidence a été créée en 1964. Elle est aujourd'hui gérée par CDC HABITAT (Caisse des Dépôts et Consignations Habitat).

Elle est composée de 25 logements dont 18 à ce jour demeurent occupés.

CDC HABITAT a dans l'idée d'y réaliser une opération de démolition / reconstruction pour y reconstruire 30 logements locatifs et 20 en accession à la propriété.

Deux problèmes se posent :

1 – Que vont devenir les locataires durant les travaux :

Trois réunions ont déjà eu lieu, à la demande des représentants de la Ville, avec CDC HABITAT, en juillet 2018, avril 2019 et le 2 octobre courant. Les élus se sont inquiétés à ce sujet et ils ont obtenu comme garantie que les locataires soient tous relogés.

Sur les 18 familles, certaines ont bien voulu accepter d'être reloger, temporairement, à PORT-GRIMAUD ou COGOLIN.

Les autres veulent rester sur SAINT-TROPEZ. Les élus ont eu l'assurance que ces personnes le seraient.

De plus, les 4 foyers logés par la Ville par l'intermédiaire de sous-locations seront pris en charge par les services municipaux.

Il restera donc 8 ou 9 familles à reloger.

2 – Après les travaux :

Une partie des logements sera sociale. La possibilité de réintégrer le site sera proposée aux locataires.

Ce qui est certain c'est que les solutions les plus satisfaisantes sont recherchées.

M. GIRAUD tient à insister sur le fait que le projet est privé. La Ville a immédiatement pris contact avec CDC HABITAT dans un souci d'aide sociale des locataires.

Quant à **Monsieur le Maire**, il trouve inadmissible d'accuser les élus de déménager des personnes pour un programme immobilier dans lequel la Ville n'est absolument pas partie prenante.

Les administrés peuvent être assurés que les élus resteront très vigilants dans ce dossier.

CORBEILLES à PAPIER BOULEVARD LOUIS BLANC

Cette voie manquerait de ces équipements.

Le service Environnement en sera informé et étudiera les possibilités de rajout.

* * *

La séance est levée à heures 20 heures 05 minutes.

Le coordonateur des « comités de quartiers »,


Georges GIRAUD